



# Circulaire

n° 10849  
21 juillet 2014

## Organismes de contrôle et de surveillance

---

- > Figurent ci-après cinq listes répertoriant différents organismes de contrôle et de surveillance. Il s'agit :
  - de la liste des organismes de contrôle de l'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes,
  - de la liste des organismes effectuant le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration,
  - de la liste des associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air,
  - de la liste des organismes de formation des conducteurs de véhicules effectuant le transport de marchandises dangereuses,
  - et de la liste des organismes agréés pour contrôler les citernes.
- > Ces listes peuvent également être consultées sur le site du CPDP : [www.cpdp.org](http://www.cpdp.org)
- > Cette circulaire remplace la circulaire CPDP n° 10735 du 16 octobre 2013.

Responsable de cette publication : Laurent Richard  
01 47 16 94 70  
[laurent.richard@cpdp.org](mailto:laurent.richard@cpdp.org)



**cpdp**  
comité  
professionnel  
du pétrole

► **Liste des organismes de contrôle  
de l'étanchéité des réservoirs enterrés  
et de leurs équipements annexes**

À jour au 16 juillet 2014